

Monsieur Claude Wiseler

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 29 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la présente question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme ainsi qu'à Madame la Ministre de la Digitalisation, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

Le 22 juillet 2026, EuroHPC a annoncé la signature du contrat relatif au supercalculateur MeluXina-AI. D'un montant de 80 millions d'euros pour l'acquisition, l'installation et la maintenance, le projet représente un investissement total estimé à 112 millions d'euros, financé à parts égales par EuroHPC et le Luxembourg.

MeluXina-AI devrait dépasser 20 exaflops et intégrer 1 008 processeurs graphiques, contre plus de 2 100 accélérateurs dédiés à l'intelligence artificielle annoncés en décembre 2024.

Des interrogations subsistent quant à son utilisation par les entreprises luxembourgeoises, aux modalités d'accès, aux coûts pour les utilisateurs et aux retombées économiques attendues.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre et à Madame la Ministre:

1. Au-delà de la participation luxembourgeoise à l'investissement initial, quels coûts l'État supportera-t-il au titre de l'exploitation, de la consommation énergétique, de la maintenance et des éventuelles mises à niveau de MeluXina-AI au cours de ses cinq premières années de fonctionnement ?
2. Comment les Ministres expliquent-ils l'écart entre les plus de 2 100 accélérateurs annoncés en décembre 2024 et les 1 008 processeurs graphiques prévus dans le contrat signé ? Cet écart résulte-t-il d'une modification de l'architecture, d'un mode de comptabilisation différent ou d'une réduction du projet, et quelle en sera l'incidence sur les capacités et les performances annoncées ?
3. Quel a été, au cours des trois dernières années, le taux d'utilisation effectif de MeluXina et des capacités de calcul mises à disposition dans le cadre de la Luxembourg AI Factory ? Combien d'utilisateurs en ont bénéficié, pour quels volumes de calcul et selon quelle répartition entre organismes de recherche,

start-up, PME, grandes entreprises, administrations et organismes établis à l'étranger ?

4. Selon quelles modalités la capacité réservée au Luxembourg sera-t-elle attribuée et quels tarifs seront appliqués aux différentes catégories d'utilisateurs ? Pour chacune d'elles, quels seront le prix brut, les aides ou réductions accordées et le coût effectivement supporté ? Comment ces tarifs se compareront-ils, à prestations équivalentes, à ceux d'autres centres européens de calcul à haute performance et des fournisseurs commerciaux de services cloud ou de calcul par processeurs graphiques ?
5. Sur quelles estimations de la demande repose le dimensionnement de MeluXina-AI et quels objectifs économiques chiffrés le Gouvernement associe-t-il à cet investissement ? Entend-il publier annuellement le taux d'utilisation, le nombre et le profil des utilisateurs, les tarifs facturés, les aides accordées ainsi que les retombées économiques obtenues ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Françoise Kemp
Députée

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Kemp', written in dark ink.